Prévoyance professionnelle - baisse du taux de conversion : consultation ouverte jusqu'au 29 mai

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de réforme de la prévoyance professionnelle. Élaboré sous son égide et avec la collaboration de l'Union patronale suisse, l'Union syndicale suisse et Travail.Suisse, ce projet prévoit notamment les mesures suivantes :

- Baisse du taux de conversion minimal de 6,8% à 6,0% ;
- Supplément de rente pour les futurs bénéficiaires (dégressif avec le temps);
- Baisse de la déduction de coordination de 24'885 à 12 443 francs ;
- Diminution de la progression des bonifications de vieillesse.

La baisse du taux de conversion produit un effet drastique sur les futures rentes, raison pour laquelle les deux dernières réformes qui l'envisageaient avaient été balayées en votation populaire en 2010 et 2017. Les résultats de la procédure de consultation donneront un premier aperçu l'état d'esprit face à cette nouvelle réforme.

Pour d'autres informations, voir notre rubrique <u>Social >> Assurances sociales</u> <u>>> Prévoyance professionnelle</u>